



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 27  
Absents : 2

L'An Deux Mille Vingt Trois, le six mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 février 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27  
Abstention :  
Contre : 1

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés : Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi).

Absente : Mme Garraud

Secrétaire : M. Richard Dersi

**Objet : Acquisition de plusieurs parcelles à l'État**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche de céder à la commune de Le Teil les parcelles BC numéros 28, 30, 32, 221, 223 et 224 contre la somme de 13 500 €.

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section BC numéros 28, 30, 32, 221, 223 et 224, d'une superficie de 1385 m<sup>2</sup>, situées Allée Paul Avon, au niveau de la digue, dans le but d'avoir la maîtrise foncière de la digue et devenir propriétaire du bâtiment correspondant à l'ancien sanitaire du camping.

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** d'acquérir auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche les parcelles cadastrées section BC numéros 28, 30, 32, 221, 223 et 224, d'une superficie globale de 1 385 m<sup>2</sup>, situées Allée Paul Avon, au prix de TREIZE MILLE CINQ CENT EUROS (13 500,00 €).

**AUTORISE** Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié conforme



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI

N° 18